

Règlement de l'Atelier Jeunes Auteurs 2018

36^{ème} Festival Tous Courts

Les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence lancent un appel à candidature pour l'Atelier Jeunes Auteurs 2018 organisé en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le cadre du 36^{ème} Festival Tous Courts (3 au 8 décembre 2017). Cet atelier s'adresse à des auteurs préparant leur **premier ou deuxième court métrage**.

Les candidatures sont ouvertes à tous les projets de films francophones ne dépassant pas **30 minutes**, à l'exclusion de ceux ayant déjà reçu une aide à l'écriture, au développement, ou de toute autre contribution financière institutionnelle ou privée.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- **Un synopsis** (quelques lignes)
- **Un scénario** (maximum 30 pages)
- **Une note d'intention** (environ une page)
- **Un CV complet de l'auteur** (environ une page)
- **Un chèque de 10 euros** pour les frais de dossier (chèque libellé à l'ordre des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence à l'adresse suivante Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence 1, place John Rewald 13100 Aix-en-Provence)
Le règlement devra être réceptionné en tout état de cause le mardi 31 juillet au plus tard.

Les dossiers de candidature devront être envoyés **par courriel uniquement** à l'adresse suivante : atelierauteurs@festivaltouscourts.com

Le Lundi 16 juillet 2018 minuit, délai de rigueur.

Seuls les dossiers complets, frais de dossier compris, seront pris en compte.

Après réception, les projets seront étudiés par un comité de lecture. Ce dernier désignera les **11 projets** retenus pour l'«Atelier Jeunes Auteurs 2018». Les réponses seront données entre le 16 et le 31 Octobre 2018 par email.

Les décisions du comité sont sans appel et n'ont pas à être justifiées.

L'«Atelier Jeunes Auteurs 2018» se déroulera sur six demi-journées du mercredi 5 décembre au samedi 3 décembre 2018 durant la 36^{ème} édition du Festival Tous Courts.

Conditions d'accueil

Pour les auteurs dont les projets sont retenus, les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence prennent en charge :

- 3 nuits d'hôtel (B/B).
- Une participation au voyage aller-retour dans la limite de 90€
- Une participation à 6 repas à hauteur de 10 € par repas.
- Dans le cas d'un projet co-écrit, nous n'accueillerons qu'une seule personne.